

Les C.O.S

vos correspondants départementaux
proches de chez vous !

Ain.....	07 44 55 69 56	Haute-Loire.....	04 71 04 62 24
Allier.....	04 70 34 23 16	Loire-Atlantique.....	02 40 69 89 13
Alpes de Haute Provence.....	04 92 07 56 66	Lot.....	05 65 35 42 74
Hautes-Alpes.....	04 92 50 19 29	Lozère.....	04 66 49 31 25
Alpes-Maritimes.....	04 92 07 56 66	Maine-et-Loire.....	02 41 79 00 15
Ardèche.....	04 75 66 14 11	Manche.....	02 33 05 01 69
Ardennes.....	03 24 59 05 04	Haute-Marne.....	06 86 88 22 65
Aube.....	03 25 43 76 14	Mayenne.....	02 43 67 03 67
Aude.....	04 68 72 37 11	Morbihan (35-56).....	02 97 46 67 66
Aveyron.....	05 65 73 73 35	Nièvre.....	03 86 57 62 23
Bouches du Rhône.....	04 92 07 56 66	Nord.....	03 20 86 10 13
Calvados.....	02 31 44 09 03	Pas-de-Calais.....	03 21 51 83 10
Cantal.....	04 71 64 89 76	Puy-de-Dôme.....	04 73 30 62 05
Charente.....	05 45 90 01 17	Pyrénées-Atlantiques.....	05 59 32 10 01
Corrèze.....	05 55 93 59 28	Hautes-Pyrénées.....	06 70 66 78 62
Haute-Corse.....	06 07 94 48 72	Haut-Rhin.....	03 89 41 90 39
Côte-d'Or.....	03 80 30 13 92	Saône-et-Loire.....	03 85 38 67 32
Creuse.....	05 55 52 19 50	Savoie.....	04 79 33 01 00
Doubs et Territoire de Belfort.....	03 81 80 06 95	Seine-Maritime.....	02 35 12 40 20
Eure.....	02 32 39 95 30	Deux-Sèvres.....	05 49 24 17 95
Finistère.....	02 98 90 18 17	Somme.....	03 22 33 83 40
Gers.....	05 62 05 30 09	Tarn-et-Garonne.....	05 63 63 34 54
Gironde.....	09 60 17 40 25	Var.....	04 92 07 56 66
Hérault.....	04 99 74 00 22	Vaucluse.....	04 92 07 56 66
Indre.....	02 54 26 08 60	Vienne.....	05 49 46 94 24
Indre-et-Loire.....	02 47 64 17 37	Haute-Vienne.....	05 55 79 70 70
Landes.....	05 59 32 10 01	Hauts-de-Seine.....	01 46 14 31 45
Loir-et-Cher.....	02 54 78 39 65	Vosges.....	06 81 49 34 60

UN NUMÉRO NON SURTAXÉ
VOUS EST TOUT SPÉCIALEMENT DÉDIÉ
POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU RÉSERVATION



0 806 804 060
Prix d'un appel local

laposte.azureva-vacances.com

Rejoignez-nous



01

VOTRE REMISE EN TANT QUE POSTIER

Je calcule mon **Quotient Familial (QF)**

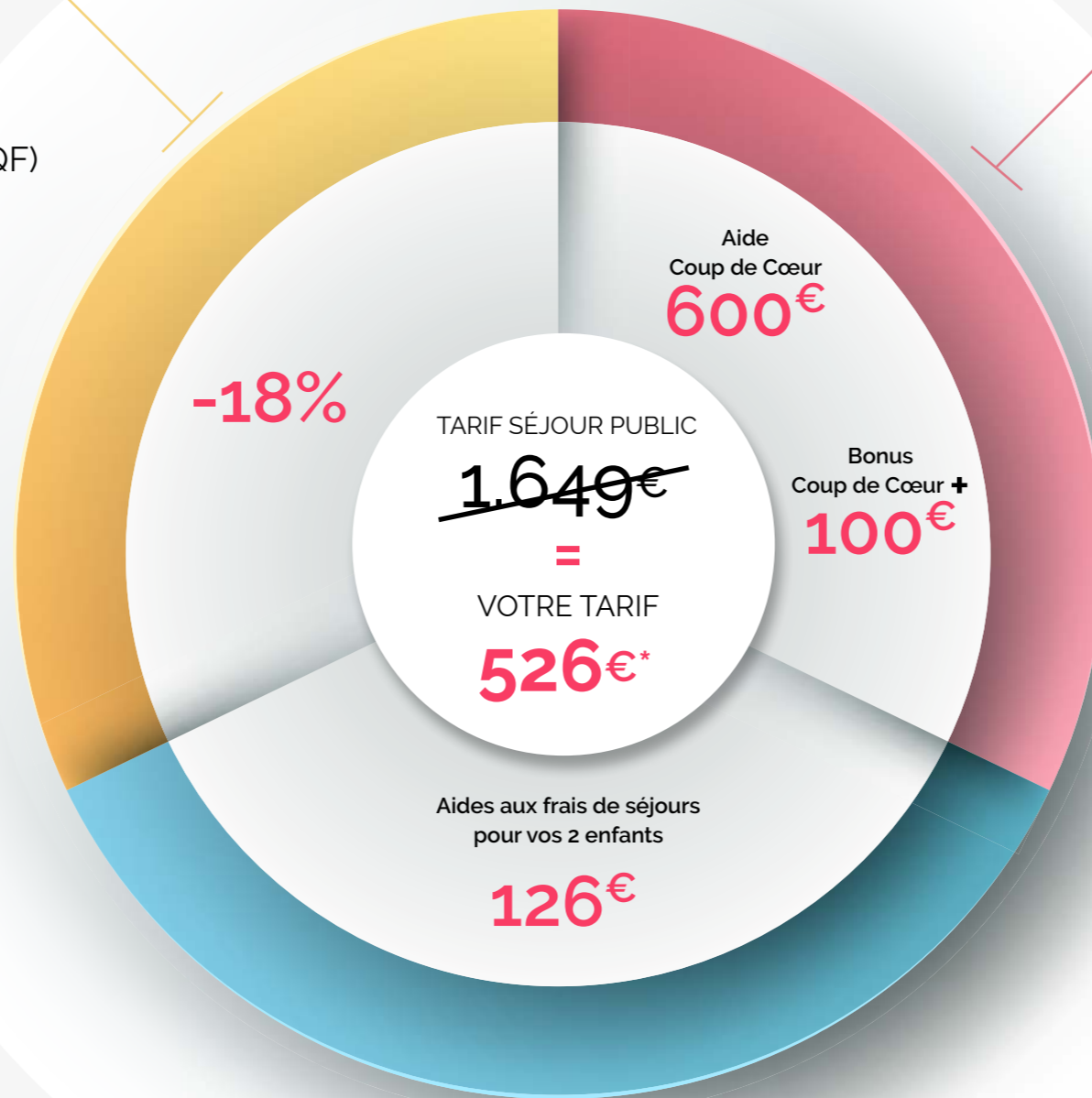
$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts}}$$

Je vérifie la **remise partenaire** dont je bénéficie et je l'applique au bon plan du moment

Quotient Familial	≤ 7.700€	De 7.701€ à 10.800€	De 10.801€ à 13.500€	≥ 13.501€
Séjour en pension complète ou demi pension en basse et haute saison	- 30%	- 22%	- 18%	- 16%
Séjour location en basse saison		- 24%		
Séjour location en haute saison		- 18%		

EXEMPLE

Séjour à La Clusaz en location 8J/7N du 22/12 au 29/12/2024
Nous sommes 1 adulte postier actif et 1 adulte non postier avec 2 enfants.
Notre Quotient Familial = 10.000€



02

ET POUR ALLER PLUS LOIN COUP DE CŒUR

Je souhaite bénéficier de mon aide **Coup de Cœur****

Cette aide est utilisable **une fois par an** valable pour les **postiers actifs (en CDI uniquement et applicable dans le cas de couple de postiers)**.

Elle est cumulable avec vos remises partenaires et nos promotions.

Quotient Familial					
≤ 7.700€	De 7.701€ à 11.700€	De 11.701€ à 15.100€	De 15.101€ à 19.200€	De 19.201€ à 26.700€	≥ 26.701€
- 55% avec un plafond à 650€	- 50% avec un plafond à 600€	- 45% avec un plafond à 500€	- 40% avec un plafond à 400€	- 35% avec un plafond à 300€	- 30% avec un plafond à 200€

Les tranches du quotient familial peuvent évoluer dans le temps.

Je souhaite bénéficier de mon aide **Coup de Cœur +****

Cette aide est utilisable :

- Selon les dates communiquées par La Poste
- Tous les séjours sont concernés, Pension Complète, Demi-Pension, Location.
- **Le bonus Coup de Cœur +**, obligatoirement adossé au Coup de Cœur, est de 50€ pour un séjour de 1 à 6 nuitées et de 100€ pour un séjour de 7 nuitées et plus.
- Jusqu'à épuisement du budget

03

VOUS EN VOULEZ ENCORE PLUS ?

- **Aides aux frais de séjours pour vos séjours enfants accompagnés⁽¹⁾** : selon votre quotient familial, participation aux frais de séjours dans la limite de 45 jours/an pour vos enfants de moins de -18 ans (20 ans pour les enfants handicapés). Jusqu'à 9€/jour en demi-pension, pension complète ou location.
- **Chèque-vacances actif** : titre de paiement nominatif abondé d'une participation de La Poste pouvant aller jusqu'à 50%.
- **Participation aux frais de séjours des retraités⁽¹⁾** : soumise à conditions et dans la limite de 21 jours/an (infos auprès d'Azureva).

(1) Valable sur tous les villages Azureva (hors destinations partenaires) selon disponibilités et sous réserve de l'enveloppe budgétaire accordée par La Poste